

*Littoral*  
Côte d'Opale



**CONVOYAGE**



# Le convoiage c'est quoi?

Le voyage fait partie intégrante du séjour : pour chaque enfant, c'est le départ pour des vacances tant attendues, et au retour, un moment de nostalgie avec la tête bien remplie de souvenirs.

Grâce à l'engagement de 6500 convoyeurs, chaque année, près de 30000 jeunes partent en colos et peuvent ainsi participer à des activités variées et émancipatrices.

Cette implication personnelle est un maillon essentiel de la chaîne de solidarité et de partage imaginée par les Activités Sociales, et un exemple de la singularité du fonctionnement de nos organismes.

# Etre convoyeur, c'est quoi?

Le voyage fait partie intégrante du séjour et, en tant que convoyeur, vous participez au succès des colos !

Le chef de convoi et les accompagnateurs ont la garde et l'entière responsabilité des jeunes dès que les parents les leur confient effectivement. La police d'assurance souscrite par les Activités Sociales couvre l'ensemble des risques encourus par les enfants et les accompagnateurs. Les personnels des IEG sont considérés comme chargés de mission par les employeurs. Ils sont couverts au titre des accidents du travail pendant leur détachement.

Si votre rôle de convoyeur est primordial auprès des jeunes, il l'est également auprès des parents : savoir que leurs enfants sont accompagnés par des collègues, des pairs, constitue indéniablement pour eux un élément rassurant.

## **JAMAIS SEUL !**

Une astreinte téléphonique vient en appui permanent aux accompagnateur sur toute la durée de leur trajet.

# Qui peut devenir convoyeur ?

acteur des Activités Sociales  
avec votre CMCAS

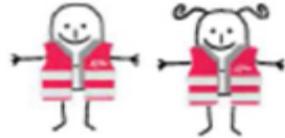
**Agents actifs ou retraités, mais aussi conjoints  
et enfants d'agent à partir de 18 ans, tout le  
monde peut devenir convoyeur ou convoyeuse !**

Dans le cadre des convois des enfants en colo, tous les agents des IEG qui souhaitent s'investir ou donner un peu de leur temps pour les Activités Sociales, peuvent bénéficier d'heures moyennes bénévoles, via des heures de détachement durant leur temps de travail pour devenir accompagnateur

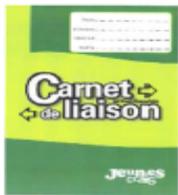
**N'hésitez pas à vous rapprocher de votre CMCAS ou de votre SLVie pour vous renseigner**

# Le rôle des accompagnateurs Comment ça marche ?

## Le jour du départ :



L'équipe des accompagnateurs (reconnaisable avec un gilet fuchsia) constituée en amont est présente au point rencontre pour accueillir les enfants et leurs parents.



**Document obligatoire, les parents remettent aux accompagnateurs le livret sanitaire validé de l'enfant. C'est un moment d'échange.**

## Pendant le voyage :

S'ils sont là pour garantir la sécurité des enfants et leur bien-être, les accompagnateurs peuvent aussi rassurer ceux qui quittent leurs parents pour la première fois.

A toutes les étapes du voyage, les enfants sont comptés, et ce jusqu'à l'arrivée sur le lieu de la colo.

Les accompagnateurs apprennent aux enfants à se repérer dans tous types de transports (train, métro, avion, bus...)

# Le rôle des accompagnateurs

## Comment ça marche ? suite

### A l'arrivée :

La mission des accompagnateurs s'achève à l'arrivée au centre de vacances lorsqu'ils rencontrent le directeur du centre.

Les accompagnateurs devront ultérieurement rendre compte au responsable de la CMCAS du déroulement de leur mission.

### **FOCUS SUR LES MOYENS BENEVOLES**

Dans le cadre des convoys des enfants en colo, tous les agents des IEG qui souhaitent s'investir ou donner un peu de leur temps pour les Activités Sociales, peuvent bénéficier d'heures moyennes bénévoles, via des heures de détachement durant leur temps de travail pour devenir accompagnateur.

# Le livret du Convoyeur

**Ci-dessous un lien du livret du convoyeur édité par la CCAS**

**<https://fr.calameo.com/read/002013176093eb961c85c>**